

Version n° : 7,0

Date d'émission : le 11-Janvier-2016

Date de révision : le 23-Novembre-2023

Date de la version remplacée: le 10-Octobre-2023

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange SYLVABLEND™ PF 60

Numéro d'enregistrement -

UFI :
Austria: 7EQ0-P0KH-V00G-AJHX
Finland: 7EQ0-P0KH-V00G-AJHX
Sweden: 7EQ0-P0KH-V00G-AJHX

Synonymes Aucun(e)(s).

Numéro de la FDS 8722

Code de produit 200000000261

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Carburant

Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société Kraton Chemical B.V.

Adresse Transistorstraat 16, 1322 CE Almere, Les Pays-Bas

Téléphone +31 36 546 2800

Adresse e-mail regulatory.eu@kraton.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence EU NCEC +44 1865 407 333

Général pour l'UE 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Autriche Centre d'information antipoison national +431 406 4343 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Belgique Centre antipoison national 070 245 245 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Bulgarie Centre d'information toxicologique national +359 2 9154 233 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Croatie Centre d'information sur les poisons +385 1 2348 342 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Chypre Centre antipoison 1401 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

République tchèque Centre d'information antipoison national +420 224 919 293, ou +420 224 915 402 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Danemark Centre antipoison national +45 82 12 12 12 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Estonie Centre d'information antipoison national 16662 ou autres pays : (+372) 626 9390 (Lundi 9 heures à Samedi 9 heures, fermé le dimanche et les jours fériés). Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Finlande Centre d'information antipoison national (09) 471 977 (direct) ou (09) 4711 (plateforme) (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

France Centre antipoison national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Grèce Numéro téléphonique du centre anti-poison	(0030) 2107793777 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Hongrie Numéro de téléphone d'urgence national	+36-80-201-199 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Islande Centre antipoison	(+354) 543 2222 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Lettonie Premiers secours d'urgence médicale	113
Lettonie Centre d'information sur les poisons et les médicaments	+371 67042473 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Lituanie Neatidėliotina informacija apsinuodijus	+370 5 236 20 52 ou +37068753378 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Malte Service des accidents et des urgences	2545 4030 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Pays-Bas Centre d'information antipoison national (NVIC)	NVIC: +31 (0)88 755 8000 (Uniquement pour l'information du personnel médical en cas d'intoxication aiguë)
Norvège Centre d'information antipoison norvégien	22 59 13 00 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Portugal Centre antipoison	800 250 250 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Roumanie Biroul RSI si Informare Toxicologica	021.318.36.06 (Disponible de 8 heures à 15 heures. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Slovaquie Centre d'information toxicologique national	+421 2 5477 4166 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Espagne Service d'information toxicologique	+ 34 91 562 04 20 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Suède Centre d'information antipoison national	112 – et demander Poison Information (Informations antipoison) (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Suisse Tox Info Suisse	145 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Dangers pour la santé

Sensibilisation cutanée

Catégorie 1

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

Contient : Mélange de gemme d'huile de pin, Résine; colophane

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Mentions de mise en garde

Prévention

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage

Non disponible.

Élimination

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers

Après un contact prolongé avec des matériaux très poreux, ce produit peut s'enflammer spontanément. Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Mélange de gemme d'huile de pin	80-99	Confidentiel	-	-	
Classification : -					
Résine; colophane	1-20	8050-09-7 232-475-7	01-2119480418-32-0036 01-2119480418-32-0001 01-2119480418-32-0002 01-2119480418-32-0008	650-015-00-7	
Classification : Skin Sens. 1;H317					

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.
M : facteur M
PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.

Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Les matériaux poreux tels que les chiffons, le papier, l'isolation ou l'argile organique peuvent s'enflammer spontanément lorsqu'il sont mouillés avec ce matériau.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du gaz carbonique et/ou des hydrocarbures de faible masse moléculaire.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Porter un équipement de protection adéquat. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Porter un équipement de protection approprié.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou une autre matière inerte. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Non disponible.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les matériaux poreux tels que les chiffons, le papier, l'isolation ou l'argile organique peuvent s'enflammer spontanément lorsqu'il sont mouillés avec ce matériau. Risque d'auto-oxydation générant suffisamment de chaleur pour s'enflammer en cas d'étalement sous forme de couche mince ou d'absorption sur un matériau poreux ou fibreux. Les chiffons et les tissus contaminés doivent être placés dans des récipients résistants au feu en vue d'une élimination. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Respecter les précautions stipulées dans les fiches SDS (Fiches de données de sécurité)/des étiquettes même après la vidange des conteneurs, ceux-ci pouvant encore comporter des résidus du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas entreposer à la lumière directe du soleil. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Garder les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver à température et à pression atmosphérique ambiante.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Croatie. VLEP (GVI). Règlement sur la protection des travailleurs contre l'exposition à des substances chimiques dangereuses au travail, VLEP et valeurs limites biologiques, Annexe I (NN 91/2018), tel que modifié

Composants	Type	Valeur	Forme
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	- MAC	0,05 mg/m ³	Fumée.
	VLCT	0,15 mg/m ³	Fumée.

République tchèque. LEP. Décret gouvernemental n° 361

Composants	Type	Valeur	Forme
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	VME	1 mg/m ³	Poussière, fumée, inhalable aerosol fraction

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	VME	0,1 mg/m ³

État réglementaire: Limite Indicative

Irlande. Limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	VLCT	0,15 mg/m ³
	VME	0,05 mg/m ³

Italie. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	VME	0,001 mg/m ³	Fraction inhalable.

Lettonie. LEP. Valeurs limites d'exposition professionnelle des substances chimiques dans l'environnement de travail

Composants	Type	Valeur
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	VME	4 mg/m ³

Norvège. Normes administratives pour les contaminants sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	Vle	0,1 mg/m ³

Roumanie. LEP. Protection des travailleurs contre l'exposition aux agents chimiques sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	VME	0,1 mg/m ³

Royaume-Uni. EH40 Limites d'exposition sur le lieu de travail (WEL)

Composants	Type	Valeur	Forme
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	VLCT	0,15 mg/m ³	Fumée.
	VME	0,05 mg/m ³	Fumée.

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Population générale

Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
Mélange de gemme d'huile de pin (CAS Confidentiel)			
Long terme, systémique, cutanée	5 mg/kg pc/jour	10	Toxicité à dose répétée
Long terme, systémique, inhalation	8,7 mg/m ³	10	Toxicité à dose répétée
Long terme, systémique, orale	5 mg/kg pc/jour	10	Toxicité à dose répétée
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)			
Long terme, systémique, cutanée	1,065 mg/kg pc/jour	200	Toxicité à dose répétée
Long terme, systémique, orale	1,065 mg/kg pc/jour	200	Toxicité à dose répétée

Travailleurs

Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
Mélange de gemme d'huile de pin (CAS Confidentiel)			
Long terme, systémique, cutanée	10 mg/kg pc/jour	5	Toxicité à dose répétée
Long terme, systémique, inhalation	35,3 mg/m3	5	Toxicité à dose répétée
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)			
À long terme, Locaux, Inhalation	10 mg/m3		
Long terme, systémique, cutanée	2,131 mg/kg pc/jour	100	Toxicité à dose répétée

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)			
CNTP	1000 mg/l	10	
Eau de mer	0 mg/l	10000	
Eau douce	0,002 mg/l	1000	
Sédiments (eau de mer)	0,001 mg/kg		
Sédiments (eau douce)	0,007 mg/kg		
Terre	0 mg/kg		

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage

Le port d'un masque facial est conseillé. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Pour manipuler du produit à chaud, utiliser des gants résistant à la chaleur. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374. Parmi les gants recommandés figurent ceux en caoutchouc, néoprène, nitrile ou en viton. Pour un contact continu, nous recommandons des gants avec un délai de rupture de plus de 240 minutes, préférablement de plus de 480 minutes. Pour une protection contre les éclaboussures/à court terme, nous recommandons la même chose mais nous admettons que les gants appropriés offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles et dans ce cas, un délai de rupture inférieur peut être acceptable à partir du moment où un entretien et des régimes de remplacement appropriés sont suivis. L'épaisseur des gants doit être normalement supérieure à 0,35 mm. Ce n'est qu'un conseil. Et celui-ci n'est peut-être pas adapté à tous les lieux de travail. Il ne doit pas être interprété comme une consigne pour tous les scénarios d'utilisation. Une évaluation des risques doit être réalisée avant l'utilisation afin de s'assurer que les gants sont appropriés à l'environnement de travail et aux processus.

- Autres

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide.

Forme	Liquide visqueux
Couleur	Brun foncé
Odeur	Forte. Sulfureux(se).
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Inflammabilité	Non applicable.
Point d'éclair	>100,0 °C (>212,0 °F)
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
pH	Non disponible.
Viscosité cinématique	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (dans l'eau)	<0,1 en %
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)	Non disponible.
Pression de vapeur	<0,001 mm Hg à 20 °C
Densité et/ou densité relative	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Caractéristiques des particules	Non disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Densité	0,98
Viscosité	> 100 - < 350 cSt cone and plate

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Agents oxydants forts. Contact avec des substances incompatibles. Les matériaux poreux tels que les chiffons, le papier, l'isolation ou l'argile organique peuvent s'enflammer spontanément lorsqu'il sont mouillés avec ce matériau.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de sa décomposition, ce produit émet une épaisse émanation âcre, avec production de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'eau et d'autres substances issues de la combustion.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	L'inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mélange de gemme d'huile de pin	Irritation/corrosion – Œil, Pas d'irritation des yeux ; Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 405 Résultat: Négatif Espèce: Lapin néo-zélandais blanc Organe: Yeux
Résine; colophane	Irritation/corrosion – Œil, Pas d'irritation des yeux ; OECD 405 Résultat: négatif Espèce: Lapin néo-zélandais blanc Organe: Yeux Durée du test: 72 hr

Ingestion Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable.

Symptômes Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption cutanée.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Mélange de gemme d'huile de pin		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 Heures
	Rat Sprague-Dawley	> 2000 mg/kg, 14 jours At this dose no death occurred.; OECD 402;
Orale		
DL50	Rat	2000 mg/kg
	Rat Sprague-Dawley	> 2000 mg/kg, 14 jours At this dose no death occurred.; OCDE 423 ;
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 Heures
	Rat Sprague-Dawley	> 2000 mg/kg, 24 hr At this dose no death occurred.; OECD 402
Orale		
DL50	Rat	1000 - 2000 mg/kg
	Rat Sprague-Dawley	2800 mg/kg OCDE 402
	Rat Sprague-Dawley	5000 - 10000 mg/kg, 14 d Les données sont pour un produit similaire. ;
NOEL	Rat Sprague-Dawley	1000 ppm, 2 wk

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Corrosivité

Résine; colophane

Irritation/corrosion – Peau, Pas d'effet irritant pour la peau. ; OECD 404

Résultat: négatif

Espèce: Lapin néo-zélandais blanc

Durée du test: 72 hr

Mélange de gemme d'huile de pin

Irritation/corrosion – Peau, Pas d'irritation de la peau. ; Data is for similar product.; OECD 404

Résultat: Négatif

Espèce: Lapin néo-zélandais blanc

Organe: Peau

Durée du test: 4 hr

Période d'observation: 72 hr

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Contact oculaire

Mélange de gemme d'huile de pin

Irritation/corrosion – Œil, Pas d'irritation des yeux ; Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 405

Résultat: Négatif

Espèce: Lapin néo-zélandais blanc

Organe: Yeux

Résine; colophane

Irritation/corrosion – Œil, Pas d'irritation des yeux ; OECD 405 Résultat: négatif

Espèce: Lapin néo-zélandais blanc

Organe: Yeux

Durée du test: 72 hr

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation cutanée

Résine; colophane

Essai local sur les ganglions lymphatiques – Concentration minimale entraînant réaction, Non sensibilisant pour la peau .; OECD 429

Résultat: Négatif

Espèce: Souris

Organe: Peau

Test de Buehler, Non sensibilisant pour la peau .; OECD 406

Résultat: Négatif

Espèce: Cochon d'Inde

Organe: Peau

Mélange de gemme d'huile de pin

Test de Buehler, Non sensibilisant pour la peau .; OECD 406

Résultat: Négatif

Espèce: Cochon d'Inde

Organe: Peau

Durée du test: 24 h

Période d'observation: 72 h

Mutagenicité sur les cellules germinales

Il n'existe aucune données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux supérieurs à 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.

Mutagenicité

Résine; colophane

Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères, Non mutagène. .; OECD 476;

Résultat: Négatif

Espèce: Mammifère

Mélange de gemme d'huile de pin

Mutagenicité sur les cellules germinales : essai d'aberration chromosomique, Non mutagène. .; OECD 473

Résultat: Négatif

Espèce: Homme

Organe: lymphoma cells

Mutagenicité sur les cellules germinales : test d'Ames, Non mutagène. .; OECD 471

Résultat: Négatif

Espèce: Salmonella typhimurium

Résine; colophane

Test d'aberration chromosomique in vitro, Non mutagène. .; OECD 473;

Résultat: Négatif

Espèce: Homme

Test de Ames, Non mutagène. .; OECD 471;

Résultat: Négatif

Espèce: Salmonella typhimurium

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

Hongrie. Ordonnance (hongr. EüM) n° 26/2000 relative à la protection contre les substances cancérogènes sur le lieu de travail et la prévention des risques liés à l'exposition à ces dernières [et ses modifications]

N'est pas listé.

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé.

Danger par aspiration

Ne constitue pas un danger par aspiration.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

Composants		Espèce	Résultats d'essais
Mélange de gemme d'huile de pin			
<i>Aiguë</i>			
	EL50	Algues vertes (<i>Scenedesmus subspicatus</i>)	> 100 mg/l, 72 hr >> Hydrosolubilité ; OECD 201
		Boues d'épuration activées	> 100 mg/l, 3 hr >> Hydrosolubilité ; Les données sont pour un produit similaire. ; OCDE 209
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacé	EL50	Daphnie	> 2000 mg/l, 48 hr >> Hydrosolubilité ; OECD 202
Poisson	LL50	Danio	> 100 mg/l, 96 hr >> Hydrosolubilité ; OCDE 203
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)			
	CE50	Boues d'épuration activées	> 10000 mg/l, 3 hr OCDE 209;
Aquatique			
Algues	EL50	<i>Selenastrum capricornutum</i>	> 1000 mg/l, 72 hr OCDE 201;
Crustacé	EL50	Puce d'eau (<i>Daphnia magna</i>)	911 mg/l, 48 hr OCDE 202;

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie)

Mélange de gemme d'huile de pin	36 en % Essai de fiole fermée, N'est pas facilement biodégradable. ; OCDE 301D ; Espèce: Boues d'épuration activées Durée du test: 28 jours
Résine; colophane	64 en % OCDE 301B Résultat: Facilement biodégradable. Espèce: Boues d'épuration activées Durée du test: 28 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
Emballage contaminé	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Code des déchets UE	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
Informations / Méthodes d'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Précautions particulières	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non affecté.

Risque subsidiaire -

No. de danger (ADR) Non affecté.

Code de restriction en tunnel Non affecté.

14.4. Groupe d'emballage Non affecté.

14.5. Dangers pour l'environnement Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non affecté.

RID

14.1. Numéro ONU Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non affecté.

Risque subsidiaire -

14.4. Groupe d'emballage Non affecté.

14.5. Dangers pour l'environnement Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non affecté.

ADN

14.1. Numéro ONU Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non affecté.

Risque subsidiaire -

14.4. Groupe d'emballage Non affecté.

14.5. Dangers pour l'environnement Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non affecté.

IATA

14.1. UN number Not regulated as dangerous goods.

14.2. UN proper shipping name Not regulated as dangerous goods.

14.3. Transport hazard class(es)

Class Not assigned.

Subsidiary risk -

14.4. Packing group Not assigned.

14.5. Environmental hazards No.

14.6. Special precautions for user Not assigned.

IMDG

14.1. UN number Not regulated as dangerous goods.

14.2. UN proper shipping name Tall Oil Pitch - Annex II / Pollution Category Y

14.3. Transport hazard class(es)

Class Not assigned.

Subsidiary risk -

14.4. Packing group Not assigned.

14.5. Environmental hazards

Marine pollutant No.

EmS Not assigned.

14.6. Special precautions for user Not assigned.

14.7. Transport en vrac Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

UFI :

Austria: 7EQ0-P0KH-V00G-AJHX
Finland: 7EQ0-P0KH-V00G-AJHX
Sweden: 7EQ0-P0KH-V00G-AJHX

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Résine; colophane (CAS 8050-09-7)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques. Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Classe de danger pour l'eau
AwSV (Manipulation des
substances dangereuses
pour l'eau, Allemagne) WGK1

RUBRIQUE 16. Autres informations

Liste des abréviations Non disponible.

Références Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à 15 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Informations de révision Identification du produit et de l'entreprise : Centre antipoison UE

Informations de formation Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité KRATON CORPORATION encourage chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique de sécurité à l'examiner attentivement et à chercher conseil auprès d'un expert, dans la mesure où cela est nécessaire et approprié, afin de prendre conscience et de comprendre les données qu'elle contient ainsi que les éventuels dangers associés au produit. Les informations contenues dans ce document, à la date du présent document, sont fondées sur les connaissances actuelles, obtenues auprès de sources fiables et établies avec notre capacité raisonnable et en toute bonne foi. De telles informations ne représentent aucune garantie ou assurance, et n'établissent aucune obligation légale de la part de/des auteur(s), de l'un de ses/leurs employés ou de l'une de ses/leurs filiales. Les informations sont seulement fournies à titre indicatif et leur exhaustivité n'est pas garantie. Les informations ne constituent pas une garantie au titre des propriétés, des caractéristiques, des qualités ou des spécifications d'un produit spécifique.

Les informations concernent uniquement le produit spécifique désigné tel qu'il est expédié et ne sont peut-être pas valables pour un tel produit utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou produits, ou dans tout processus, sauf mention contraire expresse dans le présent document. Nul de ce qui est exposé dans ce document ne doit être interprété en tant que recommandation ou licence d'utilisation d'un quelconque produit présentant un conflit avec, ou comme l'affirmation, des droits exclusifs d'exploitation existants. Il appartient en définitive au seul utilisateur de déterminer si l'utilisation envisagée d'un produit risque d'enfreindre de tels droits exclusifs d'exploitation. Les exigences réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent varier d'un emplacement à l'autre. L'utilisateur/l'acheteur est responsable au final de déterminer si ses activités sont conformes à toute législation locale, fédérale et internationale et aux autorisations locales.

Nous, en notre nom et au nom de nos filiales, déclinons formellement toute responsabilité quant aux dommages ou blessures résultant de toute activité se rapportant aux informations contenues dans ce document. En raison de la prolifération des sources d'informations, nous ne sommes ni ne pouvons être tenus pour responsables des fiches signalétiques de sécurité obtenues auprès d'une source autre que nous-mêmes. Si vous avez obtenu une fiche signalétique de sécurité auprès d'une autre source, ou si vous n'êtes pas sûr du caractère actuel de la fiche signalétique de sécurité en votre possession, veuillez nous contacter pour obtenir la version la plus récente.

*KRATON, the KRATON logo, the "Green Super Drop" logo, 1101, ABIETA, AQUATAC, BiaXam, BI-THIN, CENTURY, CENWAX, CirKular+, ELEXAR, ELLAMERA, E-LEXAR, HiMA, IMSS, IPD, NEXAR, PER-SUST, PriMul, RAD-THICK, REFLECTAID, REvolution, SYLFAT, SYLVABIND, SYLVABLEND, SYLVACLEAR, SYLVACOTE, SYLVADERM, SYLVAFUEL, SYLVAGEL, SYLVAGUM, SYLVALITE, SYLVAMIN, SYLVAPINE, SYLVAPRINT, SYLVARES, SYLVAROAD, SYLVAROS, SYLVASOLV, SYLVATAC, SYLVATAL, SYLVATRAXX, TER-SET, UNICLEAR, UNIDYME, UNIFLEX, UNI-REZ, UNI-TAC, and ZONATAC sont des marques commerciales, déposées ou non, de Kraton Corporation, ou de ses filiales ou sociétés affiliées, dans un ou plusieurs pays, mais pas dans tous les pays.

©2016-2023 Kraton Corporation

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Table des matières

1. ES Fabrication de substance (SU3, SU8, SU9, ERC1, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15)	15
2. ES Formulation de préparations (SU3, ERC2, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15)	18
3. ES Répartition de la substance (SU8, SU9, SU0, SU3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15)	21
4. ES Intermédiaire (SU8, SU9, SU0, SU3, ERC6a, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15)	24
5. ES Carburants (SU0, SU3, ERC7, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15)	27

1 - Scénario d'exposition de travailleur

1. Fabrication de substance

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteurs d'utilisation	SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels. SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Désignation du scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement et catégorie ERC correspondante	Fabrication de substance ERC1: Fabrication de substances
Liste des désignations des scénarios de contribution de travailleur et catégories PROC correspondantes	Fabrication de substance PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.. PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

2.1.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition de l'environnement pour Fabrication de substance

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

État physique solide

Quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire 1,285 e5 tonnes/an

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 12900 tonnes/an

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Jours d'émission (jours/année): 300

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur local de dilution dans l'eau douce : 10

Facteur local de dilution dans l'eau de mer : 100

Autres conditions d'exploitation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Jours d'émission (jours/an)	Air	Terre	Eau	Remarques
	300	0,000042	0,0001	0,000000089	

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimisent l'impact des rejets épisodiques.

Conditions et mesures techniques sur site pour la réduction et la limitation des déversements, des émissions atmosphériques et des rejets dans le sol

Air	Non disponible.
Terre	Non disponible.
Eau	Non disponible.
Sédiment	Non disponible.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Taille du réseau municipal d'égouts/de l'usine de traitement des eaux usées municipales (m3/j)

type	Station d'épuration STP municipale. Micro-station de dépuración domestique.
Débit de rejet	2000
Technique de traitement des boues	Ne pas utiliser les boues d'épuration comme engrais

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Traitement approprié des déchets	éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.
Efficacité du traitement	Non disponible.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Opérations de récupération adaptées	enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
-------------------------------------	--

2.2.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition des travailleurs pour Fabrication de substance

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique du produit	solide
Pression de vapeur	Non disponible.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée de l'utilisation

Non disponible.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs

Non disponible.

Autres conditions opératoires pertinentes

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Le design du produit doit prévenir les déversements / fuites et les éclaboussures. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés. nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition Non disponible.

Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau.. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. laver immédiatement les contaminations de la peau. faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.

3. Estimation de l'exposition

Environnement

Milieu	PEC	RCR (PEC/PNEC)	Méthode	Remarques
Air.	4,14E-04 mg/m3	L'usage est considéré comme sûr.	Modèle- EUSES utilisé.	
eau douce	1,38E-05 mg/L	0,00851	Modèle- EUSES utilisé.	
eau de mer	1,37E-06 mg/L	0,00845	Modèle- EUSES utilisé.	

Nom de la matière : SYLVABLEND™ PF 60

8722 Version n° : 7,0 Date de révision : le 23-Novembre-2023 Date d'émission : le 11-Janvier-2016

SDS EU

16 / 29

sédiment d'eau douce	1,53E-03 mg/k poids humide	0,993	Modèle- EUSES utilisé.
sédiment marin	1,52E-04 mg/k poids humide	0,987	Modèle- EUSES utilisé.
terre	3,92E-04 mg/k poids humide	0,987	Modèle- EUSES utilisé.
Station d'épuration	1,29E-04 mg/L	0,000000127	Modèle- EUSES utilisé.

Santé

Non disponible.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par l'ES

L'utilisateur en aval immédiat doit s'assurer qu'il opère dans les mesures de gestion de risques et les conditions opératoires décrites dans le scénario d'exposition. Si d'autres CO/RMM sont adoptés, l'utilisateur doit prouver que les mesures de gestion mises en œuvre sont satisfaisantes. Cela peut reposer sur une série de variables (et un logarithme approprié) qui ensemble indiquent la maîtrise du risque. Le cas échéant, si l'utilisateur en aval utilise d'autres méthodes, comme l'ajustement, il doit s'assurer qu'il respecte les limites fixées dans le scénario d'exposition.

2 - Scénario d'exposition de travailleur

1. Formulation de préparations

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteurs d'utilisation	SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels.
Désignation du scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement et catégorie ERC correspondante	Formulation de préparations ERC2: Formulation de préparations

Liste des désignations des scénarios de contribution de travailleur et catégories PROC correspondantes	Formulation de préparations PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.. PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
---	--

2.1.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition de l'environnement pour Formulation de préparations

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

État physique solide

Quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire 54000 tonnes/an

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 5400 tonnes/an

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Jours d'émission (jours/année): 220

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur local de dilution dans l'eau douce : 10

Facteur local de dilution dans l'eau de mer : 100

Autres conditions d'exploitation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Jours d'émission		Facteurs d'émission			Remarques
	(jours/an)	Air	Terre	Eau		
	220	0,0001	0,0001	0,000000157		

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimisent l'impact des rejets épisodiques.

Conditions et mesures techniques sur site pour la réduction et la limitation des déversements, des émissions atmosphériques et des rejets dans le sol

Air Non disponible.

Terre Non disponible.

Eau Non disponible.

Sédiment Non disponible.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Taille du réseau municipal d'égouts/de l'usine de traitement des eaux usées municipales (m3/j)

type	Station d'épuration STP municipale. Micro-station de dépuraton domestique.
Débit de rejet	2000
Technique de traitement des boues	Ne pas utiliser les boues d'épuration comme engrais

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Traitement approprié des déchets	éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.
Efficacité du traitement	Non disponible.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Opérations de récupération adaptées	enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
-------------------------------------	--

2.2.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition des travailleurs pour Formulation de préparations

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique du produit	solide
Pression de vapeur	Non disponible.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée de l'utilisation

Non disponible.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs

Non disponible.

Autres conditions opératoires pertinentes

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Le design du produit doit prévenir les déversements / fuites et les éclaboussures. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés. nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition Non disponible.

Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau.. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. laver immédiatement les contaminations de la peau. faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.

3. Estimation de l'exposition

Environnement

Milieu	PEC	RCR (PEC/PNEC)	Méthode	Remarques
Air.	4,14E-04 mg/m3	L'usage est considéré comme sûr.	Modèle- EUSES utilisé.	
eau douce	1,03E-05 mg/L	0,00646	Modèle- EUSES utilisé.	
eau de mer	1,03E-06 mg/L	0,00641	Modèle- EUSES utilisé.	

sédiment d'eau douce	1,15E-03 mg/k poids humide	0,754	Modèle- EUSES utilisé.
sédiment marin	1,14E-04 mg/k poids humide	0,748	Modèle- EUSES utilisé.
terre	3,92E-04 mg/k poids humide	0,987	Modèle- EUSES utilisé.
Station d'épuration	9,45E-05 mg/L	0,0000000945	Modèle- EUSES utilisé.

Santé

Non disponible.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par l'ES

L'utilisateur en aval immédiat doit s'assurer qu'il opère dans les mesures de gestion de risques et les conditions opératoires décrites dans le scénario d'exposition. Si d'autres CO/RMM sont adoptés, l'utilisateur doit prouver que les mesures de gestion mises en œuvre sont satisfaisantes. Cela peut reposer sur une série de variables (et un logarithme approprié) qui ensemble indiquent la maîtrise du risque. Le cas échéant, si l'utilisateur en aval utilise d'autres méthodes, comme l'ajustement, il doit s'assurer qu'il respecte les limites fixées dans le scénario d'exposition.

3 - Scénario d'exposition de travailleur

1. Répartition de la substance

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteurs d'utilisation	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers). SU9: Fabrication de substances chimiques fines. SU0: Autres: SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels.
Désignation du scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement et catégorie ERC correspondante	Répartition de la substance ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles . ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice . ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) . ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs . ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques . ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères . ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos .

Liste des désignations des scénarios de contribution de travailleur et catégories PROC correspondantes

Répartition de la substance
PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.. PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

2.1.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition de l'environnement pour Répartition de la substance

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

État physique solide

Quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire 19300 tonnes/an

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1930 tonnes/an

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0,002

Jours d'émission (jours/année): 300

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur local de dilution dans l'eau douce : 10

Facteur local de dilution dans l'eau de mer : 100

Autres conditions d'exploitation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission		Facteurs d'émission			Remarques
Type	(jours/an)	Air	Terre	Eau	
	300	0,00001	0,00001	0,00001	

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimisent l'impact des rejets épisodiques.

Conditions et mesures techniques sur site pour la réduction et la limitation des déversements, des émissions atmosphériques et des rejets dans le sol

Air Non disponible.
Terre Non disponible.
Eau Non disponible.
Sédiment Non disponible.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Taille du réseau municipal d'égouts/de l'usine de traitement des eaux usées municipales (m3/j)

type Station d'épuration STP municipale. Micro-station de dépuraction domestique.
Débit de rejet 2000
Technique de traitement des boues Ne pas utiliser les boues d'épuration comme engrais

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Traitement approprié des déchets éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.
Efficacité du traitement Non disponible.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Opérations de récupération adaptées enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2.2.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition des travailleurs pour Répartition de la substance

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique du produit solide
Pression de vapeur Non disponible.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée de l'utilisation

Non disponible.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs

Non disponible.

Autres conditions opératoires pertinentes

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Le design du produit doit prévenir les déversements / fuites et les éclaboussures. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés. nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition Non disponible.

Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé

Eviter le contact direct des yeux avec le produit, ne pas se frotter les yeux avec des mains sales. utiliser une protection oculaire adaptée. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. éliminer immédiatement les quantités renversées et éliminer les déchets de manière sûre. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.

3. Estimation de l'exposition

Environnement

Milieu	PEC	RCR (PEC/PNEC)	Méthode	Remarques
Air.	3,11E-06 mg/m ³	L'usage est considéré comme sûr.	Modèle- EUSES utilisé.	
eau douce	1,39E-06 mg/L	0,000869	Modèle- EUSES utilisé.	
eau de mer	1,31E-07 mg/L	0,000817	Modèle- EUSES utilisé.	
sédiment d'eau douce	1,54E-04 mg/k poids humide	0,101	Modèle- EUSES utilisé.	
sédiment marin	1,45E-05 mg/k poids humide	0,0953	Modèle- EUSES utilisé.	
terre	3,31E-06 mg/k poids humide	0,00835	Modèle- EUSES utilisé.	
Station d'épuration	4,30E-06 mg/L	0,000000043	Modèle- EUSES utilisé.	

Santé

Non disponible.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par l'ES

L'utilisateur en aval immédiat doit s'assurer qu'il opère dans les mesures de gestion de risques et les conditions opératoires décrites dans le scénario d'exposition. Si d'autres CO/RMM sont adoptés, l'utilisateur doit prouver que les mesures de gestion mises en œuvre sont satisfaisantes. Cela peut reposer sur une série de variables (et un logarithme approprié) qui ensemble indiquent la maîtrise du risque. Le cas échéant, si l'utilisateur en aval utilise d'autres méthodes, comme l'ajustement, il doit s'assurer qu'il respecte les limites fixées dans le scénario d'exposition.

4 - Scénario d'exposition de travailleur

1. Intermédiaire

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteurs d'utilisation	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers). SU9: Fabrication de substances chimiques fines. SU0: Autres: SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels.
Désignation du scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement et catégorie ERC correspondante	Intermédiaire ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Liste des désignations des scénarios de contribution de travailleur et catégories PROC correspondantes	Intermédiaire PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.. PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

2.1.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition de l'environnement pour Intermédiaire

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

État physique solide

Quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire 83500 tonnes/an

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 8350 tonnes/an

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Jours d'émission (jours/année): 300

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur local de dilution dans l'eau douce : 10

Facteur local de dilution dans l'eau de mer : 100

Autres conditions d'exploitation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Jours d'émission		Facteurs d'émission			Remarques
	(jours/an)	Air	Terre	Eau		
	300	0,00002	0,001	0,00000013		

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimisent l'impact des rejets épisodiques.

Conditions et mesures techniques sur site pour la réduction et la limitation des déversements, des émissions atmosphériques et des rejets dans le sol

Air Non disponible.

Terre Non disponible.

Eau Non disponible.

Sédiment Non disponible.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Taille du réseau municipal d'égouts/de l'usine de traitement des eaux usées municipales (m3/j)

type	Station d'épuration STP municipale. Micro-station de dépuratation domestique.
Débit de rejet	2000
Technique de traitement des boues	Ne pas utiliser les boues d'épuration comme engrais

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Traitement approprié des déchets	éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.
Efficacité du traitement	Non disponible.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Opérations de récupération adaptées	enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
-------------------------------------	--

2.2.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition des travailleurs pour Intermédiaire

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique du produit	solide
Pression de vapeur	Non disponible.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée de l'utilisation

Non disponible.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs

Non disponible.

Autres conditions opératoires pertinentes

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Le design du produit doit prévenir les déversements / fuites et les éclaboussures. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés. nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition Non disponible.

Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau.. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. laver immédiatement les contaminations de la peau. faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.

3. Estimation de l'exposition

Environnement

Milieu	PEC	RCR (PEC/PNEC)	Méthode	Remarques
Air.	1,30E-04 mg/m3	L'usage est considéré comme sûr.	Modèle- EUSES utilisé.	
eau douce	1,30E-05 mg/L	0,00811	Modèle- EUSES utilisé.	

eau de mer	1,29E-06 mg/L	0,00806	Modèle- EUSES utilisé.
sédiment d'eau douce	1,44E-03 mg/k poids humide	0,946	Modèle- EUSES utilisé.
sédiment marin	1,43E-04 mg/k poids humide	0,94	Modèle- EUSES utilisé.
terre	1,24E-04 mg/k poids humide	0,312	Modèle- EUSES utilisé.
Station d'épuration	1,21E-04 mg/L	0,000000121	Modèle- EUSES utilisé.

Santé

Non disponible.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par l'ES

L'utilisateur en aval immédiat doit s'assurer qu'il opère dans les mesures de gestion de risques et les conditions opératoires décrites dans le scénario d'exposition. Si d'autres CO/RMM sont adoptés, l'utilisateur doit prouver que les mesures de gestion mises en œuvre sont satisfaisantes. Cela peut reposer sur une série de variables (et un logarithme approprié) qui ensemble indiquent la maîtrise du risque. Le cas échéant, si l'utilisateur en aval utilise d'autres méthodes, comme l'ajustement, il doit s'assurer qu'il respecte les limites fixées dans le scénario d'exposition.

5 - Scénario d'exposition de travailleur

1. Carburants

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteurs d'utilisation SU0: Autres: SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels.

Désignation du scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement et catégorie ERC correspondante Carburants
ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Liste des désignations des scénarios de contribution de travailleur et catégories PROC correspondantes Carburants
PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.. PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

2.1.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition de l'environnement pour Carburants

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

État physique solide

Quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire 1 tonnes/an

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 0,1 tonnes/an

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Jours d'émission (jours/année): 300

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur local de dilution dans l'eau douce : 10

Facteur local de dilution dans l'eau de mer : 100

Autres conditions d'exploitation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Jours d'émission		Facteurs d'émission			Remarques
	(jours/an)	Air	Terre	Eau		
	300	0,00025	0	0,00001		

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimisent l'impact des rejets épisodiques.

Conditions et mesures techniques sur site pour la réduction et la limitation des déversements, des émissions atmosphériques et des rejets dans le sol

Air Non disponible.

Terre Non disponible.

Eau Non disponible.

Sédiment Non disponible.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Taille du réseau municipal d'égouts/de l'usine de traitement des eaux usées municipales (m3/j)

type Station d'épuration STP municipale. Micro-station de dépuraton domestique.

Débit de rejet 2000

Technique de traitement des boues Ne pas utiliser les boues d'épuration comme engrais

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Traitement approprié des déchets éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.

Efficacité du traitement Non disponible.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Opérations de récupération adaptées enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2.2.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition des travailleurs pour Carburants

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme physique du produit solide

Pression de vapeur Non disponible.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée de l'utilisation

Non disponible.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs

Non disponible.

Autres conditions opératoires pertinentes

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Le design du produit doit prévenir les déversements / fuites et les éclaboussures. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés. nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition Non disponible.

Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau.. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. laver immédiatement les contaminations de la peau. faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.

3. Estimation de l'exposition

Environnement

Milieu	PEC	RCR (PEC/PNEC)	Méthode	Remarques
Air.	3,09E-06 mg/m3	L'usage est considéré comme sûr.	Modèle- EUSES utilisé.	
eau douce	9,75E-07 mg/L	0,000609	Modèle- EUSES utilisé.	
eau de mer	1,05E-07 mg/L	0,000654	Modèle- EUSES utilisé.	
sédiment d'eau douce	1,08E-04 mg/k poids humide	0,0711	Modèle- EUSES utilisé.	

sédiment marin	1,16E-05 mg/k poids humide	0,0763	Modèle- EUSES utilisé.
terre	5,16E-06 mg/k poids humide	0,0142	Modèle- EUSES utilisé.
Station d'épuration	1,12E-07 mg/L	0,00000000112	Modèle- EUSES utilisé.

Santé

Non disponible.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par l'ES

L'utilisateur en aval immédiat doit s'assurer qu'il opère dans les mesures de gestion de risques et les conditions opératoires décrites dans le scénario d'exposition. Si d'autres CO/RMM sont adoptés, l'utilisateur doit prouver que les mesures de gestion mises en œuvre sont satisfaisantes. Cela peut reposer sur une série de variables (et un logarithme approprié) qui ensemble indiquent la maîtrise du risque. Le cas échéant, si l'utilisateur en aval utilise d'autres méthodes, comme l'ajustement, il doit s'assurer qu'il respecte les limites fixées dans le scénario d'exposition.